

Compte rendu de la Conférence du 4 février 2010

« Prévention et Lutte contre les Discriminations présentation de la permanence de la HALDE »

Intervenants :

Mme ESKENAZI Yolande, Déléguée Régionale PACA de la HALDE
M. HONORÉ Alain, correspondant local de la HALDE sur Vitrolles

Introduction faite par Monsieur MENGEAUD Julien, Conseiller Municipal, délégué à l'accessibilité – Lutte contre les discriminations.

La commune de Vitrolles, poursuit son Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations.

La ville doit donner l'exemple, et être citée comme une « ville phare ».

Monsieur le Maire donne une grande importance à ce sujet sensible, et souhaite mener des actions emblématiques.

Les agents territoriaux recevront une formation dès le 1^{er} semestre 2010, et des ateliers seront mis en place avec les associations de la commune.

PRÉMBULE

La HALDE (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 décembre 2004, actuellement présidée par Monsieur Louis SCHWEITZER.

Installée officiellement par le chef de l'Etat le 23 juin 2005, les 11 membres de l'instance collégiale ont un mandat unique de 5 ans.

PRÉSENTATION

Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap (18 critères), dans un domaine visé par la loi (art 225-1 code pénal), comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc.

Elle peut être directe, si l'inégalité se fonde sur un critère prohibé, ou indirecte, lorsqu'une règle, une pratique ou un critère apparemment neutre a un effet défavorable sur un groupe visé par un critère de discrimination. Elle peut également prendre la forme d'un harcèlement.

La HALDE, doit faire la part des choses, entre le ressenti et l'acte. Les critères retenues par la loi font référence à la personne (âge, sexe, religion...) et non pas aux origines sociales de l'intéressé.

La HALDE apprécie le lien direct entre la population, la notion de « l'humain et du droit de vivre ensemble » est fondamentale.

MISSIONS

Lutte contre les discriminations

La HALDE aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires, et à les combattre. Elle se doit aussi de discerner les attentes du demandeur.

Elle conseille pour les démarches juridiques, et contribue à établir la preuve de la discrimination. Les décisions de la HALDE sont rendues par les délibérations d'un Collège. L'instruction des dossiers permet de préciser les faits, de présenter une analyse juridique de la situation au regard du droit des discriminations et d'éclairer les conclusions du Collège.

Elle dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers ; saisir le Procureur de la République et présenter ses observations devant toutes juridictions.

Elle est un relais pour établir un accord à l'amiable et proposer une médiation entre les parties. Elle peut aussi envisager une transaction pénale.

Elle peut se faire communiquer tous les documents et les preuves que la victime n'a pas pu obtenir. Elle peut réaliser des auditions et des vérifications sur place ou des tests de discriminations.

La HALDE a un pouvoir de recommandation. Elle peut intervenir directement auprès des pouvoirs publics.

Agir pour l'Égalité

La HALDE conduit des actions pour promouvoir une réelle égalité des chances.

Des actions de sensibilisation et de formation pour faire évoluer les pratiques et les mentalités.

La HALDE s'engage à solliciter les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les élus, les partenaires sociaux afin que chacun puisse contribuer à la promotion pour l'égalité.

LE RÔLE DU CORRESPONDANT LOCAL

Monsieur HONORÉ Alain, correspondant local de la HALDE dans le département,
assure une permanence mensuelle le 4^{ème} mardi du mois sur rendez-vous au 04.42.89.03.31
à la Maison du droit - Antenne de justice.

SES MISSIONS

- L'accueil, l'écoute de personnes s'estimant discriminées
- L'information sur les droits de chacun

- L'accompagnement, l'orientation vers d'autres institutions.
- L'aide à la constitution du dossier en vue de saisir la HALDE ou contribution à trouver une solution sur le plan local en facilitant le dialogue entre les parties (usage des bons offices)
- Organiser une médiation pour trouver un accord ou saisir le procureur de la République en cas de discrimination avérée.

RÉCAPITULATIF DES MISSIONS DE LA HALDE				
Vérification de la compétence: s'agit-il d'une discrimination ?				
Identification des attentes du réclamant				
Recherche de la preuve (instruction des dossiers, audition des témoins, procès verbal)				
Délibération de la HALDE				
RECOMMANDATION	MEDIATION	TRANSACTION PENALE	OBSERVATIONS DEVANT LES TRIBUNAUX	TRANSMISSION AU PROCUREUR
Individuelle au mis en cause ou avis rendu pour faire évoluer le droit ou la politique publique	règlement amiable	amende jusqu'à	<i>administratif civil</i>	médiation pénale
	permettant de trouver	3000 euros pour une	(prud'hommes, TGI, TI; TA)	dommages et intérêts
	une solution sans avoir	personne physique	restitution de carrière, réintégration	rappel à la loi / classement sans suite
	recours à la justice	15000 euros pour une		
	Accord engageant les parties	personne morale	<i>administratif pénal</i>	
		dommages et intérêts	jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende dommages et intérêts	

En conclusion

La lutte contre les discriminations est un enjeu national, la ville de Vitrolles est engagée depuis 2007 pour conduire « le plan territorial de lutte contre les discriminations ».

La mobilisation des partenaires est indispensable, l'investissement de chacun permettra de faire respecter « l'égalité de traitement pour tous ».